Procédure d'accréditation – 16 mai 2025

La présente activité constitue une activité de développement professionnel reconnue (catégorie A) au sens que lui donne le Collège des médecins du Québec pour laquelle Pédagogia reconnaît un maximum de 7 heures en Catégorie A. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

Cette activité répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et a reçu la certification de Pédagogia et donne droit jusqu'à 7 crédits d'activité certifiée (séance #301361-002) Mainpro+. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.

Pour tout autre professionnel, cette activité donne une attestation de 0,7 UFC ou 7 heures de participation. Les participants doivent réclamer à leur ordre respectif un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.